

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX SUD**  
Quartier Mougne  
84390 SAULT

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Marché public de prestation de services

Référence marché : 4S2017

**Réalisation d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
en faveur de l'aménagement et de l'exploitation du plan d'eau des Salettes  
à Mormoiron – Département de Vaucluse**

**MAPA**

(Passé en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015  
Relative aux marchés publics. Décret d'application du 25 mars 2016).

Nom – Adresse du Candidat : (A remplir)

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Payeur Départemental de Vaucluse

## Article 1 : procédure de passation

La procédure de passation est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27-du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

## Article 2 : identification des parties

### 2.1 Acheteur Public : Communauté de Communes Ventoux Sud

Quartier Mougne  
84390 SAULT

### Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes Ventoux Sud

Quartier Mougne  
84390 SAULT

**Nom et qualité du signataire du marché :** Max RASPAIL – Président de la CCVS – Habilité à la signature des présentes par délibération du : 28 avril 2014 n° : 2014-031

### 2.2 Engagement du candidat :

Nom, Prénom et qualité du signataire : **Indiquer le nom, l'adresse**

Agissant pour mon propre compte

Agissant pour le compte de la société – /indiquer le nom, l'adresse :

.....  
.....

Agissant pour le compte de la personne publique candidate – *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....  
.....  
.....

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....

Du groupement solidaire

Du groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

### Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du CCAP et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage conformément aux dits documents à exécuter les prestations décrites à l'article 3 aux prix indiqués à l'article 4 du présent acte d'engagement.

## Article 3 : objet du marché

Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)  
En faveur de l'aménagement et de l'exploitation du plan d'eau des salettes à Mormoiron –  
Vaucluse.

Missions décrites le cahier des charges – document 1

## Article 4 : prix du marché

### 4.1 Répartition des prix du marché.

Le prix du présent marché est réputé ferme.

### 4.2 Sous traitance.

4.3 a) - Les annexes au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitant et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché, cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total TVA incluse, des prestations que j'envisage de sous traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors TVA :

TVA au taux de 20,00 % :

Montant TVA incluse :

(En lettre)

4.3 b) - Le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous traitants payés directement, après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant, au pouvoir adjudicateur est de :

Montant Hors TVA :..... €

TVA au taux de 20 %, ..... €

Montant TVA incluse..... €

(En lettre)(.....euros)

Ce montant correspond au montant maximal de la sous-traitance que le ou les sous-traitants concernés pourront présenter en nantissement ou céder.

Le montant maximal TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est de :

(En chiffre)(.....€TTC)

(En lettre)(.....euros)

## Article 5 : modalités de règlement des comptes

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-PI

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-PI et seront établies en un original et deux copies portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les noms, n° Siret et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement ;
- le numéro et la date du marché et de chaque avenant,
- la prestation exécutée ;
- le montant hors T.V.A. de la prestation exécutée,
- le taux et le montant de la T.V.A. ;

- le montant total des prestations exécutées ;
- la date.

**Les factures seront adressées à l'adresse suivante :** Communauté de Communes Ventoux Sud  
 Monsieur le Président – antenne de Mormoiron  
 Immeuble Sorlot-grand rue. **84570 MORMOIRON**

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique selon la réglementation en vigueur.

**Compte à créditer** – Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

**Article 6 : assurances professionnelles**

Le prestataire devra être assuré pour l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution de son marché, il devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance professionnelle couvrant sa responsabilité en cours de validité.

**Article 7 : délai d'exécution**

**7.1. Délai global de la mission**

La prestation sera exécutée dans un délai global de 6 mois à compter de la notification du marché.

**Article 8 : pénalités de retard**

Seules seront applicables les dispositions de l'article 14 du CCAG-PI.

**Article 9 : durée de validité des offres**

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres suivante : 60 jours à compter de la date limite de remise des plis indiquée en page 1 du règlement de la consultation.

**Article 10 : résiliation**

Seules seront applicables les dispositions des articles 29 à 36 du CCAG PI.

<p><b>Fait à Sault,</b>  <b>Le ..... 2017</b></p> <p><b>Le Président</b>  <b>Président de la CCVS</b></p> <p><b>MAX RASPAIL</b></p>	<p><b>À Sault</b>  <b>Le.....2017</b></p> <p><b>Signature et cachet du représentant du</b>  <b>titulaire du marché</b>  <b>(Mention manuscrite" Lu et approuvé »)</b></p>
---	---